

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 08 JUIN 2017

Délibération
n° 2017.06.302

RENCONTRES
NATIONALE DES
SCOT :
TARIFICATIONS DE
L'EVENEMENT ET
MODALITES
D'ANNULATION

LE HUIT JUIN DEUX MILLE DIX SEPT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **24 mai 2017**

Secrétaire de séance : Danielle CHAUVET

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Danielle BERNARD, Anne-Marie BERNAZEAU, Anne-Sophie BIDOIRE, André BONICHON, Jacky BOUCHAUD, Catherine BREARD, Gérard BRUNETEAU, Michel BUISSON, Gilbert CAMPO, Danielle CHAUVET, Jean-Marc CHOISY, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Georges DUMET, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Jeanne FILLOUX, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, André FRICHETEAU, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, Joël GUITTON, Jacqueline LACROIX, André LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Jean-Luc MARTIAL, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Catherine PEREZ, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Eric SAVIN, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Vincent YOU,

Ont donné pouvoir :

Xavier BONNEFONT à François ELIE, Samuel CAZENAVE à Véronique ARLOT, Monique CHIRON à Gérard ROY, Catherine DEBOEVERE à André LANDREAU, Bernadette FAVE à Véronique DE MAILLARD, Annette FEUILLADE-MASSON à Jean-Luc VALANTIN, Jean-Jacques FOURNIE à Denis DOLIMONT, Isabelle LAGRANGE à Anne-Sophie BIDOIRE, Elisabeth LASBUGUES à Danielle CHAUVET, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Annie MARAIS à François NEBOUT, Pascal MONIER à Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU à Vincent YOU

Suppléant(s) :

Excusé(s) :

Xavier BONNEFONT, Patrick BOURGOIN, Samuel CAZENAVE, Monique CHIRON, Bernard CONTAMINE, Catherine DEBOEVERE, Bernadette FAVE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Isabelle LAGRANGE, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, Annie MARAIS, Pascal MONIER, Jean-Philippe POUSET, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

SCOT

Rapporteur : **Monsieur VEAUX**

RENCONTRES NATIONALE DES SCOT : TARIFICATIONS DE L'EVENEMENT ET MODALITES D'ANNULATION

Le syndicat mixte de l'Angoumois (SMA) a candidaté en 2016 auprès de la Fédération Nationale des schémas de cohérence territoriale (SCOT) pour organiser les 12^{èmes} Rencontres Nationales des SCOT les 5, 6 et 7 juillet 2017. Sa candidature a été retenue et annoncée à Nevers en juin 2016. Suite à la dissolution du SMA, GrandAngoulême reprend l'organisation de cet évènement.

Cet évènement accueillera près de 500 personnes de la France entière et de l'Outre-Mer et permettra de mettre en valeur l'agglomération. Sur trois jours, les élus, techniciens et acteurs de l'aménagement du territoire débattront autour du thème : « La planification publique territoriale au défi d'un monde dynamique ».

L'organisation de cet évènement national s'élève à 150 700 € avec un coût réel supporté par GrandAngoulême de 13 700 €, les différents partenariats et les inscriptions couvrant le reste des dépenses.

Les participations fixées par la Fédération Nationale des SCOT se répartissent comme suit :

- Tarif Adhérent à la Fédération Nationale des SCOT : 230€
- Tarif Non Adhérent à la Fédération Nationale des SCOT : 290€
- Tarif « accompagnateur » : 60€. Il est proposé d'offrir la possibilité à des personnes extérieures à l'évènement (élus non participants ou conjoints) de participer au dîner.

Les modalités d'annulation et de remboursement des inscriptions seront réalisées sur le modèle suivant :

- Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au vendredi 23 juin à 18 heures. Toute inscription formulée après le vendredi 23 juin à 18 heures ne pourra être prise en compte.
- L'inscription ne sera effective qu'à réception du chèque ou du bon de commande relatif à l'évènement.
- L'annulation de toute inscription pourra se faire jusqu'à la clôture des inscriptions. Toute demande d'annulation reçue après la clôture des inscriptions, soit le vendredi 23 juin à 18 heures, ne pourra pas être prise en compte et entraînera la facturation totale du montant engagé.

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 13 avril 2017,

Vu l'avis favorable de la réunion de toutes les commissions du 31 mai 2017,

Je vous propose :

D'APPROUVER les tarifications de l'évènement, les modalités d'annulation et de remboursement des inscriptions.

DE PRECISER que les recettes seront encaissées par la régie de l'Espace Carat.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 14 juin 2017	<u>Affiché le :</u> 14 juin 2017